

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DFPE 187 Equipements de petite enfance et logement de fonction situés 20-22, Laure Diebold (8e)
- Convention de gestion avec ELOGIE-SIEMP.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec ELOGIE-SIEMP une convention de gestion relative aux équipements de petite enfance et au logement de fonction situés 20-22, Laure Diebold (8e) ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 25 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec ELOGIE-SIEMP la convention de gestion relative aux équipements de petite enfance et au logement de fonction situés 20-22, Laure Diebold (8e), dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 934, article 934-614D, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2019 et ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO